



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

LE FIL D'AI

Juin 2005

Index AI : NWS 21/005/2005

•
ÉFAI
•

LE FIL D'AI

Juin 2005

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Actualités – Campagnes | 2 |
| <i>Togo : les élections déclenchent une spirale de violence</i> | 2 |
| <i>La population birmane en quête de justice et de liberté</i> | 3 |
| <i>Pas de refuge pour les Afghans en Iran</i> | 4 |
| <i>Un journaliste agressé au Bangladesh</i> | 5 |
| <i>Au Guatemala, les droits des femmes ne sont pas protégés</i> | 7 |
| Nouvelles | 8 |
| <i>Protéger la dignité des femmes en Tchétchénie</i> | 8 |
| <i>Les militants favorables à un contrôle des armes se réunissent au Kenya</i> | 9 |
| <i>Une exposition déplace les foules en Russie</i> | 9 |
| Appels mondiaux | 10 |
| <i>Allemagne / États-Unis</i> | 10 |
| <i>Israël et territoires occupés</i> | 11 |
| <i>Ouzbékistan</i> | 12 |
| Mise à jour | 13 |
| <i>Le Viêt-Nam relâche deux prisonniers d'opinion</i> | 13 |
| <i>Libération au Soudan</i> | 13 |
| <i>Royaume-Uni : une nouvelle loi risque de fausser le cours de la justice</i> ... | 13 |
| Dernières parutions | 14 |

Actualités – Campagnes

Togo : les élections déclenchent une spirale de violence

Après les semaines de tension qui avaient suivi la mort du général Gnassingbé Eyadéma, en février, la situation s'est encore détériorée au Togo au lendemain de l'élection présidentielle du 24 avril.

La capitale Lomé a connu une flambée de violence le jour du scrutin et la situation a dégénéré à l'annonce de la victoire, à un peu plus de 60 p. cent des suffrages, de Faure Gnassingbé, le fils du défunt président.

Durant plusieurs jours, les sympathisants de l'opposition ont affronté les forces de sécurité dans différents quartiers de la capitale, dressant des barricades pour protester contre la victoire de Faure Gnassingbé. Les forces de l'ordre ont répliqué par des gaz lacrymogènes et des tirs à balles réelles. À leurs côtés, des bandes armées soutenant le parti au pouvoir ont fait irruption dans des maisons, frappé leurs occupants et pillé les habitations de certains quartiers. Au moins 60 personnes seraient mortes et des centaines ont été blessées à Lomé. Une répression aveugle et brutale a également été signalée dans d'autres endroits du pays, poussant, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), plus de 18 000 Togolais à fuir au Ghana et au Bénin voisins durant la semaine qui a suivi l'annonce du résultat électoral.

Les autorités togolaises ont tenté de museler les médias indépendants et d'empêcher les communications. Durant plusieurs jours, le réseau téléphonique n'a pas fonctionné, ce qui a rendu impossible toute communication intérieure et extérieure. Plusieurs stations de radio privées ont été fermées ou attaquées. Des journalistes étrangers couvrant l'élection auraient été victimes de harcèlement et d'intimidation. L'un d'eux a été frappé par les forces de sécurité alors qu'il assistait au dépouillement dans un bureau de vote de Lomé. Des émetteurs FM de la BBC et de Radio France Internationale ont également été fermés.

Amnesty International avait tiré la sonnette d'alarme au sujet du risque d'escalade de la violence, mais la communauté internationale a gardé le silence sur les atteintes aux droits humains observées à la fois avant et après l'élection. Le scrutin a eu lieu comme prévu, malgré les demandes de report formulées par la coalition des partis d'opposition pour cause de fraude généralisée, et les avertissements du ministre de l'Intérieur François Eso Boko concernant le risque de guerre civile. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui est étroitement associée à la recherche d'une solution à la crise politique, considère que, dans l'ensemble, l'élection s'est déroulée de manière satisfaisante, hormis quelques irrégularités.

Amnesty International est préoccupée par les représailles dont ont été victimes des étrangers originaires de la sous-région ainsi que des résidents français, soupçonnés par les partis de l'opposition de soutenir Faure Gnassingbé. Après que les autorités allemandes eurent exprimé des inquiétudes quant à l'équité du processus électoral et que le ministre de l'Intérieur togolais se fut réfugié à l'ambassade d'Allemagne à la suite de ses déclarations, des sympathisants du parti au pouvoir s'en sont pris à des bâtiments officiels allemands. Le ministre allemand des Affaires étrangères a exhorté ses compatriotes à quitter le Togo après la destruction du Goethe Institut, le centre culturel allemand, à Lomé.

Il est à craindre que d'autres scènes de violence ne se produisent, du fait de l'impasse politique dans laquelle se trouve le pays. L'opposition togolaise semble déterminée à « *organiser la résistance populaire* ». Le parti au pouvoir, quant à lui, n'a nullement l'intention de renoncer à sa victoire.

La population birmane en quête de justice et de liberté

« *S'il vous plaît, utilisez votre liberté pour promouvoir la nôtre.* »

Daw Aung San Suu Kyi, lors d'un discours prononcé en son nom aux États-Unis en 1997

La lauréate du prix Nobel de la paix Daw Aung San Suu Kyi va fêter son soixantième anniversaire en résidence surveillée le 19 juin. La prisonnière politique la plus célèbre du Myanmar (ex-Birmanie) a passé 60 p. cent de son temps en détention depuis 1989 ; elle n'a jamais été présentée devant un tribunal et n'a jamais été inculpée ni jugée pour le moindre délit, le seul motif de sa détention étant son opposition pacifique aux autorités.

Au Myanmar, le système judiciaire est régulièrement utilisé à des fins de torture, d'arrestation arbitraire et de sanction contre des personnes de tous les horizons. Les victimes sont notamment des étudiants, des femmes au foyer, des membres des professions libérales ou des hommes d'affaires, qui font l'objet de procès inéquitable pour avoir exercé pacifiquement leurs droits fondamentaux.

Un grand nombre de prisonniers politiques sont âgés et certains souffrent de graves maladies après des années d'incarcération et de mauvais traitements. Leurs problèmes sont aggravés par la dureté des conditions de détention, les carences de leur alimentation et le manque de soins médicaux. Certains prisonniers politiques sont atteints de troubles mentaux et ont même tenté de mettre fin à leurs jours. Les détenus se voient refuser de quoi écrire et n'ont pas toujours droit à de la lecture. Au moins cinq prisonniers sont morts en 2004, soit en prison, soit peu après leur libération. Les conséquences du harcèlement systématique des militants politiques par les autorités birmanes et des restrictions imposées sur le plan des libertés politiques ont pris de telles proportions qu'elles ne peuvent plus être ignorées.

U Win Tin, un ancien rédacteur en chef, est emprisonné depuis 1989 pour avoir communiqué à l'Organisation des Nations unies des informations relatives à des violations des droits humains. Il a fêté son soixante-quinzième anniversaire en prison en mars dernier. Au cours d'un procès, il a déclaré avoir été torturé. Myat San a été emprisonné en 1991 pour avoir pris part à des manifestations estudiantines en l'honneur de Daw Aung San Suu Kyi, à qui venait d'être décerné le prix Nobel. Bien qu'il ait purgé sa peine, il est toujours détenu, sans inculpation ni jugement, et souffre de graves problèmes de santé depuis des années. Thet Win Aung purge actuellement une peine de prison de cinquante-neuf ans pour avoir organisé des manifestations en faveur des droits des étudiants en 1998.

La *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie), parti dirigé par Daw Aung San Suu Kyi, a remporté la majorité des suffrages lors des élections de 1990, mais le régime militaire a toujours refusé de reconnaître le résultat du scrutin. Depuis plus de quinze ans, les membres de la NLD et d'autres partis d'opposition ainsi que les militants étudiants sont systématiquement harcelés et condamnés à de longues peines d'emprisonnement. En mai 2003, des membres et des sympathisants de la NLD sont tombés dans une embuscade ; trois ont été tués et de nombreux autres ont été grièvement blessés. Les autorités n'ont ouvert aucune enquête indépendante sur ces faits. Depuis, Daw Aung San Suu Kyi et U Tin Oo, vice-président de la NLD, sont privés de liberté ; d'autres personnes, qui ont fourni des informations sur cette attaque, sont emprisonnées. Au cours des six derniers mois, le harcèlement et les arrestations de militants politiques se sont multipliés. Au moins cinq députés élus en 1990 ont été arrêtés et placés au secret depuis février 2005.

Amnesty International va lancer une pétition en ligne le 16 juin pour exhorter le gouvernement birman à relâcher immédiatement et sans conditions la lauréate du

prix Nobel ainsi que les quelque 1 350 prisonniers politiques détenus uniquement pour des actes de dissidence pacifique (comme le fait d'écrire des poèmes, de posséder des affiches politiques, d'organiser des manifestations pacifiques ou d'appeler les autorités à lever les restrictions politiques). Amnesty International appelle également les autorités à cesser de recourir abusivement au système judiciaire pour emprisonner des militants politiques et d'utiliser des lois qui étouffent la liberté d'expression et d'association.

Depuis plus de dix ans, les autorités birmanes assurent que Daw Aung San Suu Kyi et les autres dirigeants politiques seront relâchés « *en temps utile* ».

Agissez !

Joignez-vous à l'appel lancé par Amnesty International au gouvernement et à la communauté internationale pour que Daw Aung San Suu Kyi et les autres dirigeants politiques obtiennent enfin justice. Rendez-vous sur <http://www.efai.amnesty.org> pour signer la pétition.

Pas de refuge pour les Afghans en Iran

« J'ai peur d'une autre guerre. On n'est pas en sécurité ici. Je veux seulement me sentir en sécurité. J'aimerais travailler et étudier et pouvoir marcher seule, sans "garde du corps" – c'est ce qu'il faut ici : un "garde du corps". »

P., dix-neuf ans

La jeune P. fait partie des trois millions de réfugiés qui sont retournés en Afghanistan depuis janvier 2002. La plupart avaient fui en Iran et au Pakistan, pays frontaliers. En 1984, sa famille a trouvé refuge en Iran, où P. est née. La situation ne cessant de s'y détériorer pour les réfugiés afghans après la chute des talibans en Afghanistan, le père de P. a décidé en 2004 de rentrer avec sa famille.

Bien que considérée par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et les autorités iraniennes comme un « *retour volontaire* », cette décision n'a, comme en témoignent les propos de P., pas été prise librement mais résulte des restrictions de plus en plus lourdes pesant sur les réfugiés afghans en Iran : introduction de droits de scolarité, d'un système de permis de travail strict, interdiction pure et simple d'étudier à l'université et de se livrer à des activités politiques, sociales ou culturelles, augmentation du coût des soins médicaux et nouvelles restrictions concernant la *Kart-e Mohajer* (carte d'immigré), délivrée par l'État. Est venue s'ajouter à cela une hostilité généralisée de la population iranienne à l'égard des réfugiés afghans, attisée par les autorités qui sont fréquemment intervenues dans les médias pour demander à tous les réfugiés afghans de quitter l'Iran avant 2005. « *Mon père était fatigué de toutes ces pressions. Il en a eu tout simplement assez. Il était en colère et se sentait démuné. Les Iraniens étaient agressifs* », explique P.

Discrimination et autres violations

Selon elle, la police entretient elle aussi ce climat hostile à l'égard des Afghans : « *Lorsque des Afghans avaient des problèmes avec des Iraniens, la police ne les aidait pas et ne les protégeait pas non plus. J'ai même entendu parler de nombreux Afghans qui ont été arrêtés dans la rue. On a détruit leur carte d'identité et [...] ils ont [alors] été expulsés par les autorités. Certains craignaient tellement d'être arrêtés qu'ils ont quitté l'Iran d'eux-mêmes.* »

La politique et les pratiques discriminatoires ont aggravé les conditions de vie des réfugiés afghans en Iran. Nombre sont invités à accepter de rentrer « *volontairement* » en Afghanistan, sous peine d'être expulsés par les autorités iraniennes. Une fois rentrés, ils risquent de subir des violations de leurs droits fondamentaux.

Des atteintes aux droits humains continuent d'être commises en toute impunité en Afghanistan, y compris différentes formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des jeunes filles. L'accès à l'eau et à un toit, limité pour la majeure partie de la population, est largement insuffisant pour un grand nombre de personnes rentrées au pays et pour les déplacés, qui ne bénéficient pas de procédures efficaces pour reprendre possession de leurs terres et de leurs biens.

Amnesty International continue de s'opposer au retour forcé des réfugiés afghans où que ce soit en Afghanistan. L'organisation appelle les États et tous les autres acteurs concernés à respecter le principe fondamental selon lequel les réfugiés ne doivent pas être renvoyés contre leur gré dans leur pays, et à s'assurer que les conditions dans le pays d'asile ne les contraignent pas à un retour forcé.

Les sections et structures d'Amnesty International dans le monde célèbreront la cinquième Journée mondiale des réfugiés, le 20 juin, au travers de différentes campagnes, d'un travail de pression et d'actions de sensibilisation pour attirer l'attention sur le sort tragique des réfugiés.

Pour en savoir plus sur le travail d'Amnesty International en faveur des réfugiés, la Journée mondiale des réfugiés et les actions sur ce thème, consultez la page <http://www.efai.amnesty.org/refugies>.

Un journaliste agressé au Bangladesh

En août 2003, Hiromon Mondol a rédigé un article qui a fait basculer sa vie. « *J'ai vu des militaires [...] prendre les poissons qu'avaient attrapés des pêcheurs du coin, raconte-t-il. Les pêcheurs qui refusaient de les leur donner étaient battus. Cela durait depuis plusieurs jours.* » Ce journaliste de Khulna, dans le sud-ouest du Bangladesh, a rapporté les faits dans son journal. Quelques jours après, des militaires, parmi lesquels le capitaine dont le nom avait été cité dans l'article, ont saccagé son domicile, menacé sa famille et l'ont emmené.

Au Bangladesh, les journalistes et les défenseurs des droits humains sont de plus en plus la cible d'agressions lorsqu'ils révèlent des atteintes aux droits humains perpétrées par la police, l'armée ou le gouvernement, mais aussi par des bandes de criminels. Des centaines de journalistes ont reçu des menaces de mort ou ont été agressés. Au moins trois ont été tués depuis janvier 2004.

Hiromon Mondol n'a échappé que de peu à la mort. Après avoir été emmené dans le centre de détention d'un campement militaire, il a été roué de coups et jeté dans une cellule. « *Le capitaine est ensuite venu dans la cellule, explique-t-il, et il a dit à ses soldats : "Apprenez à ce fils de pute ce que c'est que le journalisme. Comment a-t-il pu oser parler de la sorte de l'opération militaire conjointe ?"* »

Cinq soldats ont agressé Hiromon Mondol, lui ont bandé les yeux, l'ont dévêtu, l'ont forcé à s'allonger sur le sol et se sont mis debout sur son dos. Il a ensuite été menotté, attaché et frappé à coups de câble. Puis le capitaine a demandé à ses soldats de lui écraser les doigts, en criant : « *Je pourrais même te couper les mains.* »

« *Le passage à tabac a duré quatre heures sans interruption. J'ai vu du sang couler de mes jambes, mais ils continuaient à me frapper* », précise Hiromon Mondol, qui a fini par être emmené à l'hôpital avec des blessures telles qu'il perdait du sang par le nez, la bouche et le rectum. Après trois jours de soins, il a été conduit à la police

où un dossier avait été constitué contre lui, apparemment à l'instigation du capitaine de l'armée. Il a été incarcéré jusqu'à son audience en septembre 2003, lorsque les charges retenues contre lui ont été abandonnées faute de preuves.

Hiromon Mondol n'est pas complètement remis de ses blessures et son état requiert toujours des soins. Il n'a pas porté plainte contre ses tortionnaires par peur des représailles. Bien que son agression ait été évoquée régulièrement dans la presse locale, les autorités n'ont pris aucune mesure contre ses agresseurs. Hiromon Mondol a cependant engagé des poursuites civiles pour obtenir une indemnisation. Deux témoins clés des actes de torture qu'il a subis n'ont pas témoigné car ils ont reçu des menaces.

De nombreux militants qui, comme Hiromon Mondol, ont subi une agression violente ont obtenu au mieux une faible réparation. D'autres attendent toujours, des années plus tard, de voir leur affaire examinée par la justice. L'impunité persistera dans les affaires de violations infligées à des défenseurs des droits humains tant que des enquêtes ne seront pas ouvertes rapidement et tant que les responsables présumés ne seront pas promptement déférés à la justice.

Agissez !

Amnesty International a lancé une campagne de douze mois visant à ce que les défenseurs des droits humains soient protégés au Bangladesh et à ce que justice leur soit rendue. Agissez dès maintenant et manifestez votre soutien !

Veillez écrire aux autorités bangladaises pour réclamer l'ouverture, dans les meilleurs délais, d'une enquête exhaustive sur les actes de torture subis par Hiromon Mondol, et demander que les auteurs présumés de ces actes soient traduits en justice. Exhortez les autorités à veiller à ce qu'aucun défenseur des droits humains ne soit arrêté ou victime de mauvais traitements pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'expression, de protection et de promotion des droits humains.

Envoyez vos appels au ministre de l'Intérieur :

*Md. Lutfuzzaman Babar
State Minister
Ministry of Home Affairs
Bangladesh Secretariat
Building 4
Dhaka
Bangladesh*

Fax : +880 2 8619667

Au Guatemala, les droits des femmes ne sont pas protégés

« Elle a été violée, ses mains et ses pieds ont été attachés avec du fil de fer barbelé ; on l'a poignardée, étranglée et mise dans un sac. Son visage était défiguré par les coups, son corps couvert de petits trous. Elle avait une corde autour du cou et ses ongles étaient retournés. »

Témoignage de la mère de María Isabel Veliz Franco, une jeune fille de quinze ans enlevée et assassinée en décembre 2001

Les violences sexuelles infligées à María Isabel Veliz Franco, enlevée et assassinée en 2001, sont d'une cruauté commune à la plupart des centaines de meurtres de femmes et de jeunes filles signalés au Guatemala ces dernières années. La souffrance des familles des victimes est accentuée par la passivité du gouvernement, peu enclin à enquêter comme il se doit sur ces meurtres, et par la quasi-certitude qu'elles ont de ne jamais connaître la vérité ni obtenir réparation.

De tels actes continuent d'être perpétrés car leurs auteurs savent qu'ils ne seront pas amenés à rendre des comptes, étant donné l'incapacité du gouvernement guatémaltèque à garantir des poursuites judiciaires efficaces et à empêcher l'augmentation du nombre d'homicides.

Les corps des femmes assassinées sont souvent abandonnés, parfois nus ou à moitié dévêtus, dans des endroits publics, sur des décharges, au fond de ravines ou dans des centres-villes. Certains meurtres sont d'une cruauté sans nom. Le corps de la jeune Sandra Janet Palma Godoy, âgée de dix-sept ans, a été découvert près d'un terrain de football, le 5 juillet 2004. Son bras droit, ses seins, sa main gauche, ses yeux et son cœur avaient, selon les informations reçues, été mutilés. Elle avait, semble-t-il, été témoin d'un meurtre quelques semaines auparavant.

Le nombre précis de femmes assassinées demeure inconnu et est sujet à controverse, mais les autorités guatémaltèques ont confirmé avoir enregistré 1 188 meurtres de femmes entre 2001 et août 2004. La plupart se sont produits dans des zones urbaines qui ont connu ces dernières années une hausse spectaculaire de la criminalité violente, souvent liée au crime organisé ou aux activités de bandes de jeunes des rues, les *maras*. Les victimes incluent des étudiantes, des femmes au foyer et des femmes actives. Un grand nombre d'entre elles appartenaient aux couches les plus pauvres de la population ou à des groupes particulièrement marginaux : certaines faisaient ou avaient fait partie de gangs des rues.

L'ampleur des violences perpétrées contre des femmes au Guatemala est extrêmement difficile à évaluer, en raison du manque d'informations officielles fiables. Les chiffres officiels relatifs aux homicides ne font pas apparaître les meurtres liés au genre, de sorte que le viol et les autres crimes sexuels violents passent pratiquement inaperçus la plupart du temps.

Comme la police classe un grand nombre de ces meurtres sous la rubrique des crimes passionnels ou liés à des conflits privés, ils ne font pas l'objet d'enquêtes ou ne sont pas considérés comme une priorité. Des parents de victimes se sont plaints auprès d'Amnesty International d'avoir à prouver que la victime était une personne « respectable » pour que les autorités décident d'ouvrir une enquête sérieuse.

Les affaires d'assassinats de femmes sont marquées par l'impunité. Du fait de l'absence de preuves physiques ou scientifiques, de l'insuffisance des moyens consacrés aux enquêtes sur ces crimes, du manque de formation aux techniques d'investigation et de coordination entre les unités de la police et les services du ministère public, nombreuses sont les affaires qui n'ont pas dépassé le stade de l'enquête initiale.

Certaines mesures concrètes ont été prises pour prévenir les violences contre les femmes, telles que la ratification de traités internationaux ainsi que l'adoption de lois et la création d'institutions publiques destinées à protéger les femmes. Cependant, ces dispositions ne sont souvent pas mises en œuvre efficacement et ne permettent pas, loin de là, de faire face au problème dans toute son ampleur.

Amnesty International diffusera en juin un rapport intitulé *Guatemala: No protection, no justice: killings of women in Guatemala* (AMR 34/017/2005).

Nouvelles

Protéger la dignité des femmes en Tchétchénie

Malgré les menaces et les intimidations, l'organisation non gouvernementale *Zhenskoe Dostoinstvo* (Dignité des femmes) continue d'apporter son soutien aux femmes de Tchétchénie, au sein de la Fédération de Russie. Créé en 2002 par Lipkhan Bazaïeva, défenseure des droits humains, le centre a fourni à des milliers de femmes une assistance psychologique, médicale, technique et juridique. Rien qu'en 2004, quelque 1 600 femmes y ont trouvé de l'aide.

Les choses ne sont pourtant pas faciles dans un climat marqué par la guerre et l'indifférence de l'administration. Aux difficultés pratiques – le conflit armé qui perdure occasionne des coupures d'électricité, un manque de chauffage et des perturbations téléphoniques – vient s'ajouter la menace permanente de violations des droits humains. Les « disparitions », les exécutions extrajudiciaires et la torture, y compris les viols et les mauvais traitements, sont des pratiques courantes et il est rare que les victimes obtiennent justice.

Un soutien crucial

L'association a aidé de nombreuses femmes à percevoir des prestations sociales après la mort ou la « disparition » de leur mari au cours du conflit armé. Des femmes enceintes ont pu bénéficier d'un suivi médical et recevoir des affaires indispensables au futur nourrisson. Certaines surmontent leur peur et leur réticence à parler des atteintes aux droits humains qu'elles ont subies et consultent des psychologues ou le personnel médical de l'association.

Depuis 1999, Lipkhan Bazaïeva travaille également pour le Centre russe « Mémorial » de défense des droits humains, dans l'Ingouchie voisine. Ses critiques sur la situation des droits humains en Tchétchénie et, plus particulièrement, la plainte qu'elle a déposée auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ont fragilisé sa position. Elle est l'une des premières Tchétchènes dont la plainte auprès de cette instance a été déclarée recevable. À la suite de cela, elle a été interrogée à de nombreuses reprises par le Service fédéral de sécurité (FSB).

Lipkhan Bazaïeva a raconté à Amnesty International que, plusieurs fois, « *des hommes armés et masqués ont fait irruption chez [elle] en pleine nuit, ont fouillé les lieux à [sa] recherche et ont roué de coups ceux qui se trouvaient là* ». Après un épisode de ce genre, elle est parvenue à la conclusion, avec ses collègues des deux associations, qu'il valait mieux qu'elle quitte le pays pour quelque temps.

Le centre Dignité des femmes n'en a pas moins poursuivi son travail et il est connu dans toute la Tchétchénie. En décembre 2004, au cours de sa première visite en Russie, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes a rencontré le personnel et parlé aux femmes qui font appel à

l'association. Aujourd'hui, même les administrations tchéchènes conseillent aux femmes qui les contactent de s'adresser au centre pour obtenir de l'aide.

« *Elles reçoivent réellement de l'aide*, explique Lipkhan Bazaïeva. *L'avocate du centre leur donne des conseils pratiques, par exemple sur la manière d'entreprendre des démarches auprès des autorités [...] Elle se rend souvent avec les femmes dans les administrations, chez le procureur de la République ou dans les tribunaux [...] car c'est la seule façon dont nous pouvons nous assurer que les femmes sont reçues et que leurs plaintes sont entendues.* »

En février 2005, la CEDH a jugé que les droits de Lipkhan Bazaïeva avaient été bafoués par la Fédération de Russie.

Pour en savoir plus, consultez le rapport [Russie \(Tchéchénie\). Arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme concernant six requêtes de la République tchéchène](#) (EUR 46/006/2005).

Les militants favorables à un contrôle des armes se réunissent au Kenya

Plus de 200 militants de 75 pays se sont retrouvés à Nairobi, au Kenya, pour partager leurs expériences sur la manière de réglementer le commerce des armes et de prévenir la violence armée.

Du 15 au 17 avril, les participants à la conférence intitulée *Action pour contrôler les armes dans un monde envahi par les armes* ont discuté des grandes lignes d'un traité international sur le commerce des armes, avant de convenir de promouvoir des principes globaux pour faire diminuer la violence par arme à feu aux niveaux local et national.

Mick North, dont la petite fille de cinq ans, Sophie, a été tuée par un homme armé à Dunblane, en Écosse, en 1996, a souligné que « *les armes dangereuses et les civils ne devraient jamais se rencontrer* ». Il a évoqué l'horreur que la population a ressentie au moment de la tragédie de Dunblane, et a souhaité que la violence armée inspire toujours ce sentiment, quel que soit le pays où elle se produit.

Le ministre kenyan des Affaires étrangères, Chirau Ali Mwakwere, a également pris la parole. Il a joint la voix du Kenya à celle des États, toujours plus nombreux, qui demandent l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes :

« *Le Kenya est favorable à un traité juridiquement contraignant à l'échelle internationale parce que ce texte, s'il est accepté par un grand nombre d'États, permettra de créer un mécanisme international ferme et clair interdisant les ventes d'armes là où celles-ci risquent de toute évidence d'être utilisées pour commettre des atteintes aux droits humains.* »

Et d'ajouter : « *Le traité ne devrait pas être considéré comme un obstacle au commerce, mais comme une condition indispensable à l'émergence d'un monde plus sûr et à la poursuite du développement international.* »

La conférence était organisée par l'Africa Peace Forum (APFO), Amnesty International, la Fondation Arias pour la paix et le progrès humain, Oxfam International, Saferworld et le Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL).

Une exposition déplace les foules en Russie

Une exposition photographique sur le thème de la violence domestique a été organisée à Barnaoul, en Sibérie, du 24 au 26 mars, dans le cadre de la campagne d'Amnesty International *Halte à la violence contre les femmes*. Les photos, émouvantes et souvent dérangeantes, ont été prises à Saint-Pétersbourg et à Petrozavodsk, dans l'ouest de la Russie, par la photographe française Marie Dorigny, dont le travail se concentre sur les droits humains. L'exposition a fourni

une plate-forme concrète pour des discussions avec des journalistes, des représentants de l'État et le public.

Organisée conjointement par Amnesty International et Women's Alliance, un centre local qui aide les femmes, l'exposition a recueilli un franc succès, attirant un public très diversifié, notamment des cadres, des femmes au foyer et des étudiants. Bien que dépeignant la dure réalité et l'omniprésence des violences domestiques, l'exposition et la documentation proposée aux visiteurs ont été une source d'encouragement. Comme l'a souligné un visiteur : « *C'est une triste image de notre vie en Russie [...] Mais les photos du centre nous laissent espérer que tout n'est peut-être pas perdu.* »

Appels mondiaux

Rappel :

Les membres d'Amnesty International ne sont pas censés prendre en charge des cas concernant leur propre pays.

Allemagne / États-Unis

Un détenu de Guantánamo perd le droit de rentrer chez lui

« Dieu merci, je vais bien, mais seul Dieu qui nous a créés sait quand je reviendrai. »

Dernière carte postale de Murat Kurnaz à sa famille (mai 2002)

MURAT KURNAZ a été arrêté par les autorités pakistanaises en novembre 2001 et remis aux autorités américaines en Afghanistan. Sa famille a appris qu'il était détenu à Guantánamo, sur l'île de Cuba, en janvier 2002.

Murat Kurnaz est né en Allemagne de parents qui ont émigré de Turquie dans les années 70. Après son mariage, en 2001, il est devenu de plus en plus pratiquant et a brusquement quitté le domicile de ses parents pour se rendre au Pakistan peu après les attentats du 11 septembre 2001. Sa mère se souvient qu'il lui a dit vouloir aller là-bas pour « *voir et vivre le Coran* ».

Murat Kurnaz dit avoir été enchaîné des jours durant, les bras au-dessus de la tête, lorsqu'il était détenu sur la base aérienne militaire de Kandahar, en Afghanistan. Il a déclaré qu'un militaire avait pointé son pistolet chargé en direction de sa tête en lui criant de reconnaître son appartenance à Al Qaïda. Il affirme aussi avoir été l'objet de railleries à Guantánamo, et humilié sexuellement par des jeunes femmes alors qu'il était enchaîné au sol.

Bien qu'étant né et ayant grandi en Allemagne, Murat Kurnaz n'a pas la nationalité allemande, car il est le fils d'un travailleur immigré turc. Du coup, les autorités allemandes n'entreprendront aucune démarche auprès des États-Unis. Elles ont d'ailleurs déclaré qu'il ne pourrait pas rentrer auprès de sa famille en Allemagne, s'il était relâché de Guantánamo, étant donné qu'il a passé plus de six mois hors du pays et que son permis de résident permanent est arrivé à expiration. Murat Kurnaz pourrait également se voir refuser un visa pour l'Allemagne, car une nouvelle loi allemande sur l'immigration restreint l'entrée des personnes soupçonnées de « terrorisme ».

Selon des informations qui relevaient auparavant du secret-défense, les autorités américaines et allemandes pensent qu'il n'y a pas de raison de maintenir Murat Kurnaz en détention, mais Amnesty International craint qu'il ne reste indéfiniment dans le flou juridique.

Veillez écrire aux autorités allemandes pour souligner qu'il n'est pas normal que Murat Kurnaz ait perdu son statut juridique en Allemagne alors qu'il était détenu à Guantánamo. Cherchez à obtenir l'assurance qu'il sera autorisé à rentrer en Allemagne s'il est libéré.

Envoyez vos appels au ministre des Affaires intérieures du Land de Brême :

*Herrn Thomas Röwekamp
Senator für Inneres und Sport
Contrescarpe 22/24
28203 Bremen
Allemagne
Fax : +49 42 1361 9019
Courriel : office@inneres.bremen.de*

Israël et territoires occupés

Un ordre de détention administrative sans cesse renouvelé

RIYAD SADI ABD AL HAMID AYYAD, originaire de la ville de Gaza, a été arrêté par des soldats israéliens le 1^{er} janvier 2002 alors qu'il se rendait à son travail. Depuis, il est détenu sans avoir été inculpé ni jugé, en vertu d'un ordre de détention administrative indéfiniment renouvelable.

Riyad Sadi Abd al Hamid Ayyad a été interrogé par des agents de la sécurité israélienne pendant plus de soixante-dix jours, au cours desquels il aurait été victime de torture et de mauvais traitements. Il n'a été autorisé à dormir que vingt-deux heures sur une période de vingt jours et s'est vu refuser les services d'un avocat durant les cinquante premiers jours de son interrogatoire. Les questions qu'on lui a posées ne portaient apparemment pas sur des accusations précises et, à l'instar d'autres personnes placées en détention administrative, Riyad Sadi Abd al Hamid Ayyad n'a été inculpé d'aucune infraction.

Sa femme, qui attendait un bébé lorsqu'il a été arrêté, n'a pas été en mesure de lui rendre visite avant mars 2002. Leur fils, Anas, est né en juillet 2002. Au début, elle pouvait voir son mari tous les quinze jours mais, depuis juillet 2004, elle a beaucoup de mal à obtenir un permis pour se rendre à la prison israélienne où il est détenu et elle ne l'a vu que deux fois.

L'ordre de détention administrative de Riyad Sadi Abd al Hamid Ayyad a été renouvelé à six reprises. Il doit expirer le 12 juillet 2005, mais il n'est nullement garanti qu'il ne sera pas renouvelé de nouveau.

Veillez écrire aux autorités israéliennes pour réclamer que Riyad Sadi Abd al Hamid Ayyad soit remis en liberté s'il n'est pas inculpé dans les plus brefs délais d'une infraction prévue par la loi et jugé dans le respect des normes internationales. Demandez également que sa femme soit autorisée à lui rendre régulièrement visite en prison et que toutes les autres personnes placées en détention administrative soient relâchées si elles ne sont pas inculpées et jugées.

Envoyez vos appels au Premier ministre :

*Ariel Sharon
Prime Minister
Office of the Prime Minister
3 Kaplan Street
PO Box 187
Kiryat Ben-Gurion*

Jerusalem 91919

Israël

Fax : +972 2 566 4838 et 972 2 670 5475

Courriels : roh@pmo.gov.il et pm_eng@pmo.gov.il

Ouzbékistan

Une femme condamnée à l'issue d'un procès inique

NILOUFAR KHAÏDAROVA, une vendeuse de rue de vingt-six ans, a été condamnée en octobre 2004 à six ans d'emprisonnement pour « *tentative de renversement de l'ordre constitutionnel* » et appartenance à un « *groupe religieux interdit* ». Elle est actuellement détenue dans la colonie pénitentiaire pour femmes 64/7 de Tachkent, capitale du pays. Sa peine a été réduite à quatre ans après que ses avocats eurent interjeté appel devant le tribunal municipal de Tachkent.

Niloufar Khaïdarova aurait été arrêtée à son domicile en avril 2004 et détenue au secret durant plusieurs jours. Son arrestation, comme celle de nombreux musulmans pratiquants ou de membres de leur famille, a fait suite à une série d'explosions et d'attaques contre des postes de contrôle de la police à Tachkent et dans la ville de Boukhara, entre le 28 mars et le 1^{er} avril 2004. Après ces événements, des dizaines d'hommes et de femmes ont été condamnés à l'issue de procès inéquitables. Des proches de Niloufar Khaïdarova et des défenseurs des droits humains pensent que la jeune femme a été arrêtée uniquement parce que son mari et deux de ses frères, tous trois musulmans pratiquants, purgent actuellement de longues peines de prison pour « *activités contraires aux intérêts de l'État* » et « *appartenance à des organisations religieuses interdites* ».

En détention provisoire, Niloufar Khaïdarova aurait reçu des coups et subi des pressions psychologiques de la part des policiers. Sa mère n'a, semble-t-il, pas pu la voir avant le début du procès. Selon des observateurs locaux, ce procès et celui de 14 autres personnes étaient contraires aux règles d'équité les plus élémentaires. Aucun des inculpés n'aurait reconnu les charges retenues et la plupart ont affirmé avoir été maltraités en détention provisoire.

Il y a quatre ans, Niloufar Khaïdarova avait appris qu'elle était atteinte d'un cancer et elle était encore en convalescence, après une lourde intervention et une chimiothérapie, lorsqu'elle a été arrêtée. Amnesty International craint qu'elle ne reçoive pas les soins médicaux que requiert son état. Il semblerait qu'elle souffre d'hypertension depuis son transfert à la colonie pénitentiaire pour femmes.

Veuillez écrire aux autorités ouzbèkes pour exprimer votre préoccupation au sujet du procès inéquitable à l'issue duquel Niloufar Khaïdarova a été condamnée. Demandez que les allégations selon lesquelles elle aurait été victime de mauvais traitements fassent l'objet d'une enquête exhaustive et qu'elle reçoive immédiatement tous les soins dont elle a besoin.

Envoyez vos appels au procureur général :

*Prosecutor General R. Kodirov
Prokuratura Respubliki Uzbekistan
ul. Gulyamova, 66
700047 g. Tashkent
Ouzbékistan*

Fax : +998 711 33 39 17 / 33 73 68

Courriel : prokuratura@lawyer.com

Mise à jour

Le Viêt-Nam relâche deux prisonniers d'opinion

Le père **PHAM NGOC LIEN (TRI)**, soixante-trois ans, membre de la Congrégation catholique de la Vierge corédemptrice, a été libéré le 28 avril. Il a rejoint sa communauté mais serait fragile et en mauvaise santé.

Il avait été arrêté en mai 1987 avec 22 autres membres de la Congrégation pour avoir donné des cours de formation et distribué des livres religieux sans autorisation du gouvernement. Condamné à vingt ans de prison en vertu de la législation sur la sécurité nationale, il ne devait pas être libéré avant 2007. Toutes les autres personnes arrêtées en même temps que lui ont été relâchées, à l'exception du frère **NGUYEN THIEN PHUNG (HUAN)**. Condamné lui aussi à vingt ans de prison, ce dernier est toujours détenu au camp Z30A, à Xuan Loc, dans la province de Dong Nai. Voir les Appels mondiaux du [Bulletin mensuel d'Amnesty International](#) de septembre 1997.

Le père Lien est l'un des deux prisonniers d'opinion libérés à la faveur d'une vaste amnistie marquant le trentième anniversaire de la fin de la guerre du Viêt-Nam, le 30 avril 1975. Le Thi Hong Lien, une jeune enseignante de l'Église chrétienne mennonite, a également été libérée, deux mois avant d'avoir fini de purger sa peine de douze mois de prison. Elle a été victime de coups et de violences durant son incarcération, qui ont provoqué une nette détérioration de son état de santé physique et mental.

Libération au Soudan

MA'MUN ISSA ABDEL GADER, un dirigeant de la communauté four de Nyartati, dans le Darfour déchiré par la guerre, a été relâché le 17 avril, environ deux semaines après la diffusion d'un Appel mondial en sa faveur (voir [Le Fil d'AI](#) d'avril 2005). Il a chaleureusement remercié tous ceux qui ont œuvré pour sa libération, intervenue après quatorze mois de détention sans inculpation ni jugement.

Amnesty International demeure préoccupée par la situation des nombreux autres Darfouriens qui sont détenus par les autorités soudanaises à cause de leurs origines. Les pouvoirs publics invoquent en effet l'état d'urgence pour justifier les détentions qui sortent du cadre juridique. Les civils ayant la même origine ethnique que les groupes armés, principalement constitués de Fours, de Zaghawas et de Masalits, sont frappés de plein fouet par la répression militaire et politique exercée par le gouvernement. Ils risquent d'être arrêtés arbitrairement, détenus au secret pour une longue durée et victimes de torture, non seulement au Darfour mais aussi dans d'autres régions sous contrôle gouvernemental, à Khartoum en particulier.

Royaume-Uni : une nouvelle loi risque de fausser le cours de la justice

Seize ans après le meurtre de **PATRICK FINUCANE**, le gouvernement britannique continue de refuser l'ouverture d'une enquête publique véritablement indépendante sur cette affaire. Cet avocat, spécialisé dans la défense des droits humains, a été abattu à son domicile de Belfast, en Irlande du Nord, en février 1989. Après sa mort, un certain nombre d'éléments ont mis en évidence une

complicité entre des policiers, des agents des services de renseignement militaires et des paramilitaires dans ce meurtre. En avril 2004, un rapport indépendant, commandé par les gouvernements irlandais et britannique, préconisait l'ouverture d'une enquête publique.

Cependant, les autorités britanniques souhaitent que celle-ci soit menée en vertu de la nouvelle Loi de 2005 relative aux enquêtes, qui donne au gouvernement la possibilité d'empêcher tout examen public des actions de l'État. Toute enquête menée en vertu de cette loi serait loin de satisfaire aux normes internationales relatives aux droits humains et les juges participant à une telle enquête se feraient complices d'une imposture.

Veuillez écrire aux autorités britanniques pour réclamer l'ouverture, dans les plus brefs délais, d'une enquête publique véritablement indépendante sur le meurtre de Patrick Finucane. Demandez également l'abrogation de la Loi de 2005 relative aux enquêtes.

Pour en savoir plus, consultez les Appels mondiaux du *Bulletin d'Amnesty International* de novembre 1999, l'article paru dans *Le Fil d'AI* de novembre 2004, la mise à jour dans *Le Fil d'AI* d'avril 2005, ainsi que le communiqué de presse *Royaume-Uni. Amnesty International demande au pouvoir judiciaire de ne pas se compromettre dans une parodie d'enquête* (EUR 45/010/2005).

Envoyez vos appels au Premier ministre :

*Rt. Hon. Tony Blair MP
Prime Minister
Prime Minister's Office
10 Downing Street
London SW1A 2AA
Royaume-Uni*

Fax : +44 207 925 0918

Courriel : www.number-10.gov.uk/output/Page4345.asp (page en anglais)

Dernières parutions

Dans un monde dangereux et divisé, il est plus important que jamais que le mouvement mondial des droits humains demeure fort, efficace et dynamique.

Le *Rapport 2005* d'Amnesty International contient des informations sur les atteintes aux droits humains commises dans 149 pays et territoires, dans les cinq grandes régions du monde. Il constitue une référence indispensable pour tous ceux qui s'intéressent ou travaillent à la défense des droits humains.

Pour obtenir un exemplaire du rapport (POL 10/001/2005), adressez-vous au bureau d'Amnesty International dans votre pays ou envoyez un courriel à orderpub@amnesty.org.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre THE WIRE. June 2005.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – juin 2005.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :